

notre monde

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

**Protocole et guide de pratique pour la
surveillance médicale de la rhinite et de
l'asthme professionnels avec période
de latence**

Guide d'accompagnement

Nathalie Bourdeau

avec la collaboration de

Dominique Lesage

Pierre Phénix

GARDER
notre monde
ENSANTÉ

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 

Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Protocole et guide de pratique pour la surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence

Guide d'accompagnement

Nathalie Bourdeau

avec la collaboration de

Dominique Lesage

Pierre Phénix

Juin 2013

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal**

Québec 

Une réalisation du secteur Santé au travail
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.dsp.santemontreal.qc.ca

Auteure :

Nathalie Bourdeau, infirmière clinicienne, CSSS de la Pointe-de-l'Île

Collaboration :

Dominique Lesage, infirmière, conseillère en promotion de la santé, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Pierre Phénix, médecin, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Remerciements

Les infirmières des équipes de santé au travail des CSSS de la Pointe-de-l'Île, de la Montagne et de l'Ouest-de-l'Île

Manon Paquette, agente administrative, CSSS de la Pointe-de-l'Île

Francine Parent, Mireille Varieur et Christine Guigue, agentes administratives, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, pour l'édition de ce guide.

© Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2013)

Tous droits réservés

ISBN 978-2-89673-301-9 (série imprimée)

ISBN 978-2-89673-302-6 (série)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Prix : 70 \$

MOT DU DIRECTEUR

J'ai le plaisir de vous présenter le *Guide d'accompagnement* du *Protocole et guide de pratique pour la surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence*. Ce document vise à soutenir les équipes de santé au travail de la région de Montréal dans l'application du *Protocole*. Il s'adresse en particulier aux infirmières en santé au travail qui sont les professionnelles appelées à mettre en œuvre la plupart des activités prévues au *Protocole*. Tout au long de l'élaboration de ce document, de nombreuses consultations se sont tenues auprès des infirmières des services de santé au travail de Montréal, afin d'y intégrer leurs idées et leurs expériences pratiques.

S'accompagnant d'une vidéo à diffuser lors des sessions d'information, le *Guide d'accompagnement* se veut un outil facilitant l'harmonisation des pratiques professionnelles dans la région de Montréal afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des interventions effectuées auprès des travailleurs visés par le *Protocole*.

Je suis confiant que les intervenants des équipes de santé au travail de la région de Montréal retireront les bénéfices espérés, dans leur pratique professionnelle, à la suite de la diffusion du *Guide d'accompagnement*.

Le directeur de santé publique,



Richard Massé, M.D.



SOMMAIRE

Le *Guide d'accompagnement* a été élaboré afin de soutenir les équipes de santé au travail dans l'application du *Protocole et guide de pratique pour la surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence (Protocole)*.

Le contenu du guide s'appuie sur des situations concrètes rencontrées en entreprise par des infirmières en santé au travail de la région de Montréal. On y trouve des informations pertinentes sur l'objectif général et l'objectif spécifique du protocole. Des directives générales et de l'information additionnelle sont fournies afin de favoriser une mise en application optimale des activités de dépistage. De même, on suggère une méthode et un contenu pédagogiques pour la session d'information.

Les différentes étapes du *Protocole* sont précisées, notamment la conclusion d'une entente avec les représentants de l'employeur et des travailleurs, la présentation de la session d'information de même que les informations à fournir pour obtenir un consentement éclairé du travailleur à l'aide des documents proposés. On décrit le processus établi pour la poursuite du dépistage lorsqu'un travailleur communique avec le service de santé au travail, suite à la présentation de la session d'information incluant les questionnaires auto-administrés ou suite à la relance à l'aide du dépliant d'information. Enfin, des informations précises sont fournies au sujet de la périodicité du dépistage.

Trois annexes s'ajoutent au contenu du guide : la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** », le questionnaire permettant d'évaluer les connaissances des travailleurs et un aide-mémoire pour l'implantation d'un programme de protection respiratoire.

De plus, la vidéo « **L'asthme professionnel : une maladie qu'on peut guérir !** »¹ vient compléter l'ensemble de ces outils essentiels à l'application du *Protocole*.

Note : Pour alléger le texte, dans tout le document, le terme *travailleur* doit être compris comme identifiant aussi bien les femmes que les hommes employés dans les établissements qui reçoivent des services de santé au travail.

Pour alléger le texte, dans tout le document, le terme *infirmière* est utilisé, en raison de la prépondérance claire de la représentation féminine dans cette profession. Cependant, il est entendu que certains services de santé au travail bénéficient de la présence d'infirmiers dans cette fonction.

¹ Vidéo disponible sur le site Internet du Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/rhinite_asthme).



TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur	i
Sommaire.....	iii
Introduction	1
Objectif général.....	3
Objectif spécifique.....	4
Activités pour la surveillance médicale	5
1. <i>Conclure une entente</i>	<i>5</i>
2. <i>Présenter la session d'information.....</i>	<i>6</i>
<i>Scénario d'animation</i>	<i>8</i>
3. <i>Compléter l'histoire professionnelle et ouvrir un dossier pour le travailleur.....</i>	<i>34</i>
4. <i>Réviser les questionnaires auto-administrés.....</i>	<i>34</i>
5. <i>Fournir de l'information au travailleur pour le consentement éclairé.....</i>	<i>34</i>
6. <i>Compléter avec le travailleur le(s) questionnaire(s) médical(aux) détaillé(s).....</i>	<i>36</i>
7. <i>Soumettre les questionnaires au médecin responsable</i>	<i>36</i>
8. <i>Coordonner le suivi médical nécessaire.....</i>	<i>37</i>
Périodicité.....	39



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** » **A1**
- Annexe 2 :** Questionnaire : « *Exposition aux (spécifiez la substance sensibilisante) :*
Testez vos connaissances ! »..... **A2**
- Annexe 3 :** Aide-mémoire : « *Votre programme de protection respiratoire* » **A3**

INTRODUCTION

Le *Guide d'accompagnement du Protocole et guide de pratique pour la surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence (Protocole)* a été élaboré par l'infirmière clinicienne membre du Comité d'harmonisation des protocoles médicaux (Comité), en collaboration avec l'infirmière conseillère en promotion de la santé et un médecin du secteur Santé au travail de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Il s'agit d'un complément indispensable pour l'application du *Protocole*.

Ce guide a été rédigé afin de favoriser l'intégration d'une nouvelle pratique professionnelle par les infirmières en santé au travail de la région de Montréal, pour la surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels. Les infirmières ayant déjà mis en application une telle surveillance dans le passé y ont accordé beaucoup de temps, en particulier lorsque plusieurs travailleurs étaient visés par le dépistage. Considérant qu'il importe que soit respectée la périodicité de la surveillance médicale à tous les un à deux ans, il est essentiel de revoir les pratiques établies afin de s'assurer que les interventions soient non seulement bénéfiques pour les travailleurs visés, mais aussi qu'elles soient efficaces et efficientes.

Ainsi, tel que souhaité par les membres du Comité, le *Guide d'accompagnement* se veut un outil visant à harmoniser les pratiques professionnelles dans la région de Montréal. De plus, il constituera une bonne référence pour les nouvelles infirmières se joignant aux services de santé au travail, qui peuvent ainsi bénéficier de l'expérience acquise par leurs collègues déjà en place.

Souhaitons que le *Guide d'accompagnement* saura répondre à ces objectifs et qu'il suscitera des réflexions et des commentaires, de manière à stimuler la pratique de tous les intervenants concernés.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Prévenir l'apparition et/ou l'aggravation de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence chez les travailleurs exposés à une substance sensibilisante¹, en éliminant ou en réduisant au minimum leur exposition professionnelle à cette substance.

Le *Protocole* porte uniquement sur la rhinite et l'asthme professionnels avec période de latence, qui sont des maladies causées par un mécanisme allergique et dont les symptômes apparaissent uniquement après une certaine période de temps suivant le début de l'exposition à une substance sensibilisante. Cette période de latence dure en général des mois ou même des années, le temps que s'installe la réaction allergique qu'on appelle sensibilisation.

Les travailleurs atteints d'un "Reactive Airways Dysfunction Syndrome" (RADS) ne sont pas visés par le *Protocole*. Cette forme particulière d'asthme n'est pas d'origine allergique et ne survient pas après une période de latence, car les symptômes apparaissent rapidement après une exposition unique ou multiple à des concentrations élevées de substances irritantes pour les voies respiratoires².

¹ Sites Internet pour la liste des substances sensibilisantes (consultés le 30 avril 2013) :

http://www.asthme.csst.qc.ca/info_med/index.html
<http://www.aoecdata.org/ExpCodeLookup.aspx>
http://www.occupationalasthma.com/occupational_asthma_causative_agents.aspx
<http://www.hse.gov.uk/asthma/substances.htm>
<http://oem.bmj.com/content/58/5/354.full>
<http://www.splf.org/s/spip.php?article1551>
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%205025>

² Bernstein IL, Chan-Yeung M, Malo JL, *et al.* Asthma in the workplace and related conditions. 3rd Edn. New York, Taylor & Francis, 2006.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Identifier précocement les travailleurs qui présentent des symptômes de rhinite allergique et/ou d'asthme, potentiellement causés par l'exposition à une substance sensibilisante dans le milieu de travail.

Le dépistage précoce des travailleurs qui souffrent de rhinite allergique et/ou d'asthme professionnels est à la base de la démarche préventive visée par le *Protocole*, car il permet d'agir efficacement chez ces travailleurs ainsi identifiés, dans le but d'éliminer ou de réduire leur exposition à la substance qui cause leur maladie.

La rhinite allergique professionnelle

La rhinite allergique peut précéder les premiers symptômes de l'asthme ou survenir en même temps. Le dépistage précoce de la rhinite allergique professionnelle nous indique que le travailleur est déjà sensibilisé et donc présente un risque plus élevé de développer de l'asthme professionnel. L'élimination ou la réduction de l'exposition pourrait alors prévenir l'apparition de l'asthme. Comme pour l'asthme, l'exposition prolongée à la substance sensibilisante chez un travailleur qui présente une rhinite allergique professionnelle pourrait aggraver la sévérité des symptômes et entraîner une rhinite chronique qui demeurera symptomatique même après l'arrêt de l'exposition au travail.

L'asthme professionnel

Lorsqu'un travailleur souffre d'asthme professionnel, il est généralement recommandé qu'il cesse toute exposition au travail à la substance sensibilisante, pour éviter une aggravation de la maladie. En effet, si l'exposition persiste trop longtemps, le travailleur peut subir des dommages bronchiques permanents qui se manifestent par la présence de symptômes d'asthme plus ou moins sévères, continuant même après l'arrêt de l'exposition au travail. Par ailleurs, le travailleur qui cesse rapidement toute exposition à la substance sensibilisante augmente ses chances d'améliorer son asthme et de voir ses symptômes s'atténuer considérablement.

ACTIVITÉS

POUR LA SURVEILLANCE MÉDICALE

1 Conclure une entente.

L'infirmière doit conclure une entente avec le comité de santé et de sécurité (CSS) de l'établissement ou avec les représentants de l'employeur et des travailleurs, portant sur les modalités d'application du *Protocole* relativement à la participation des travailleurs au dépistage, à leur suivi diagnostique et au rôle respectif des personnes impliquées.

Cette étape est un préalable à l'application du *Protocole*. L'entente favorise l'efficacité parce qu'elle permet de statuer sur des éléments clés qui sont déterminants pour le succès de la mise en œuvre du *Protocole* :

- ❖ Planification des **modalités de participation** des travailleurs (nombre et durée des rencontres, nombre de participants).
- ❖ Encadrement du **suivi diagnostique** prévu à la suite d'un dépistage positif (contacts téléphoniques, rencontres subséquentes, position de l'employeur sur la rémunération du travailleur lors des visites médicales et des tests diagnostiques, respect de la confidentialité).
- ❖ Clarification du **rôle respectif des personnes impliquées** (employeur, CSS, travailleurs, équipe de santé au travail du CSSS, médecin en santé au travail).

Toutefois, avant d'en arriver à cette entente, il est nécessaire de faire prendre conscience à l'employeur et au CSS de l'importance de participer au dépistage de la rhinite et de l'asthme professionnels. La méthode recommandée est d'organiser une rencontre spécifique au cours de laquelle la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** » est donnée à ces responsables de l'établissement. De plus, on peut suggérer à l'employeur ou au CSS de remettre le dépliant d'information « *La rhinite allergique et l'asthme professionnels* » lors de l'embauche de tout nouveau travailleur afin qu'il connaisse, dès le début de son exposition, le risque de développer ces problèmes de santé et les symptômes à surveiller.

2

Présenter la session d'information.

Il faut respecter le contenu minimal prévu pour la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** ».

- Fournir de l'information sur :
 - ❖ l'exposition à la(aux) substance(s) sensibilisante(s) présente(s) dans le milieu de travail;
 - ❖ les effets sur la santé de l'exposition à une substance sensibilisante;
 - ❖ les symptômes de la rhinite allergique, de l'asthme et de la conjonctivite;
 - ❖ les étapes du dépistage.
- Demander aux travailleurs de compléter les questionnaires auto-administrés sur la rhinite allergique professionnelle et sur l'asthme, selon les instructions de l'infirmière.
- Inviter les travailleurs présentant des symptômes compatibles avec une rhinite allergique et/ou un asthme professionnels à communiquer avec l'infirmière, afin de poursuivre le processus de dépistage qui peut mener à une investigation diagnostique.
- Inciter les travailleurs à prendre les mesures de prévention appropriées.

Information additionnelle

Vous trouverez ici le scénario d'animation suggéré pour la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** ». Le contenu « standard » de la session est reproduit à l'Annexe 1 et le fichier PowerPoint est disponible sur le site Internet du Directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/rhinite_asthme) de même que sur le CD joint au *Protocole*. La session doit être adaptée à chacun des groupes de travailleurs rencontrés.

De plus, à l'annexe 2, on retrouve un questionnaire « *Exposition aux **spécifiez la substance sensibilisante** : Testez vos connaissances* ». Ce questionnaire peut être utilisé avant la tenue de la session d'information, de manière à avoir une meilleure idée du niveau de connaissances des travailleurs afin de mieux adapter le contenu de la session. Il peut également être utilisé après la session pour évaluer l'acquisition de nouvelles connaissances par les travailleurs. On doit

personnaliser les sections identifiées en rouge et entre parenthèses en fonction du groupe de travailleurs rencontrés.

La vidéo « **L'Asthme professionnel : une maladie qu'on peut guérir !** »¹ produite par l'équipe du secteur Santé au travail de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal peut facilement être utilisée dans le cadre des sessions d'information. Elle s'avère très utile pour convaincre les travailleurs, les employeurs et les CSS de l'importance de participer au dépistage de l'asthme professionnel.

La vidéo, d'une durée d'environ 10 minutes, présente des entrevues entrecoupées de scènes de fiction qui servent à illustrer la progression des symptômes de l'asthme, chez un artisan exposé aux poussières de bois. Dans les entrevues, le docteur Jean-Luc Malo, pneumologue à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et madame Nathalie Boivin, chef d'équipe en réadaptation à la CSST, donnent les informations factuelles en tant qu'experts dans leur domaine. Mais l'impact de la vidéo découle surtout du témoignage touchant de monsieur Dinis Silverio, un travailleur qui a souffert d'asthme professionnel lorsqu'il était boulanger mais qui n'a plus de symptômes ni besoin de médicaments depuis qu'il s'est recyclé comme mécanicien. Il déclare son grand bonheur de pouvoir à nouveau faire du sport avec ses enfants!

Directives générales :

- Utiliser un langage simple, facile à comprendre.²
- Présenter la session d'information préférablement en dehors des saisons où les allergies saisonnières sont à la hausse (début d'avril à la fin septembre).
- Employer des méthodes pédagogiques interactives : témoignages, discussions, démonstrations, TurningPoint, etc.
- Mettre au dossier « Établissement » la liste des travailleurs ayant participé à la session d'information (nom en lettres carrées et signature) ainsi qu'une copie imprimée de la session, afin de conserver une documentation sur cette activité d'information.

¹ Vidéo disponible au http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/rhinite_asthme. Des copies dvd sont également disponibles en s'adressant au secrétariat du secteur Santé au travail de la Direction de santé publique de Montréal.

² Le contenu informatif de la session doit être simplifié afin que les participants puissent mieux comprendre l'information qui leur est transmise. En effet, selon les résultats d'une enquête internationale sur l'alphabétisation menée en 2003, environ 55 % des Québécois de 16 ans et plus ne possédaient pas le niveau minimal de compétences leur permettant de comprendre et d'utiliser adéquatement l'information contenue dans des textes [Bernèche F, Perron B (2005). *La littératie au Québec en 2003 : faits saillants, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003*, Québec, Institut de la statistique du Québec. 12 p.]. De plus, une analyse ultérieure sur la littératie en santé révèle que ce sont 66 % des Québécois de 16 ans et plus qui présentaient, en 2003, un niveau de compétences inférieur à ce qui est considéré comme souhaitable pour les sujets reliés à la santé. [Bernèche F, Traoré I, Perron B. *Littératie en santé : compétences, groupes cibles et facteurs favorables*, résultats québécois de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 2003*, Institut de la statistique du Québec, Zoom santé, numéro 35, février 2012].

SCÉNARIO D'ANIMATION
DE LA
SESSION D'INFORMATION

Objectif spécifique : Les participants comprendront le rôle des intervenants de l'équipe de santé au travail du CSSS.



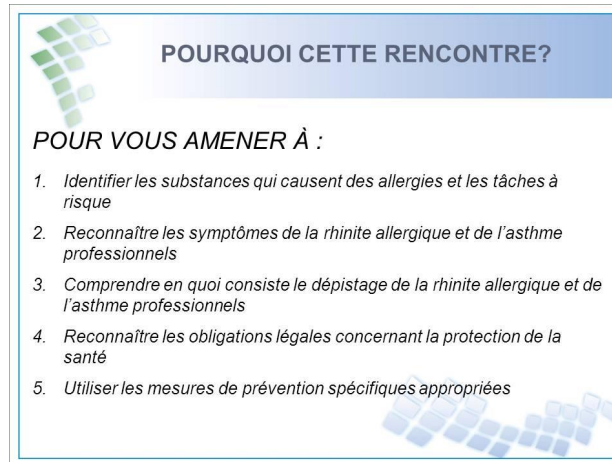
Contenu pédagogique

- Présenter le(s) animateur(s).
- Nommer les quatre volets du mandat des équipes de santé au travail des CSSS, en fonction de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) soit :
 1. L'identification des risques et l'évaluation de la qualité du milieu de travail.
 2. Les activités d'information sur les risques du milieu de travail.
 3. La surveillance médicale, en vue du dépistage précoce de toute atteinte à la santé reliée au travail.
 4. L'évaluation de l'organisation des premiers secours et premiers soins.

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *La rhinite allergique et l'asthme professionnels*.

Objectif spécifique : Les participants seront informés du déroulement de la session.



POURQUOI CETTE RENCONTRE?

POUR VOUS AMENER À :

1. Identifier les substances qui causent des allergies et les tâches à risque
2. Reconnaître les symptômes de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels
3. Comprendre en quoi consiste le dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels
4. Reconnaître les obligations légales concernant la protection de la santé
5. Utiliser les mesures de prévention spécifiques appropriées

Contenu pédagogique

- Mentionner qu'à la fin de la session, on souhaite que les participants atteignent les cinq objectifs cités.

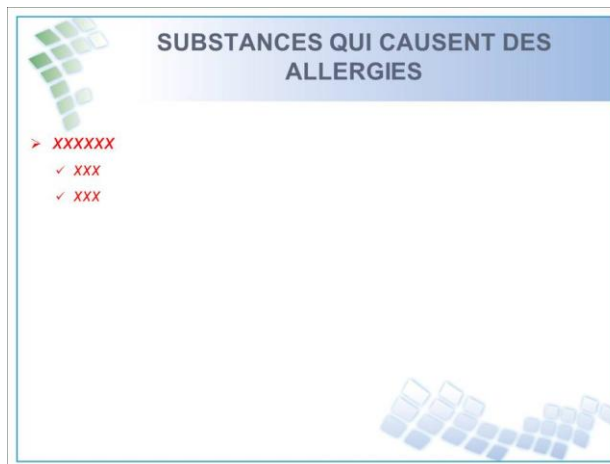
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Pourquoi cette rencontre ?*

Information additionnelle

- Suggérer aux participants qu'il est souhaitable qu'ils profitent de cette rencontre pour interagir et poser des questions.
- Préciser que le but de votre présence est de donner de l'information sur la rhinite allergique et l'asthme professionnels, pour qu'ils soient en mesure de poser les actions nécessaires pour prévenir l'apparition de ces maladies ou à tout le moins, d'en diminuer les conséquences.

Objectif spécifique : Les participants identifieront les substances sensibilisantes dans l'établissement.



Contenu pédagogique

- Explorer les perceptions et les connaissances des participants. Voici quelques exemples de questions :
 - ✚ Y a-t-il des produits dans votre milieu de travail qui pourraient causer la rhinite allergique et l'asthme professionnels ?
 - ✚ Y a-t-il dans votre établissement des travailleurs qui ont ou qui ont eu ces problèmes de santé et quelles en ont été les conséquences ?
 - ✚ Avez-vous posé des actions pour ne pas être incommodé au travail par ces problèmes de santé ?

Méthode pédagogique

- Discussion ouverte.
- Présentation de la diapositive : *Substances qui causent des allergies.*

Information additionnelle

- Indiquer le nom des substances sensibilisantes présentes dans l'établissement. Cette information personnalise la présentation et aide à susciter l'intérêt des participants.
- Les termes « sensibilisant », « allergène » et « agent sensibilisant » sont tous des synonymes de **substance sensibilisante**.

Objectif spécifique : Les participants identifieront les tâches à risque dans l'établissement.



Contenu pédagogique

- Explorer les perceptions et les connaissances des participants. Voici un exemple de question :
 - ✚ Y a-t-il des situations à risque dans votre milieu de travail qui pourraient causer la rhinite allergique et l'asthme professionnels ?
- Indiquer les tâches les plus à risque d'exposer les travailleurs à une substance sensibilisante dans l'établissement.
- Préciser aussi les lieux de travail dans l'établissement où il y a une possibilité de retrouver une substance sensibilisante.

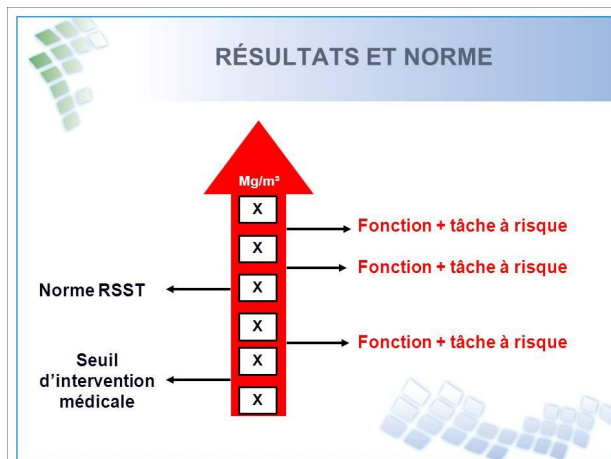
Méthode pédagogique

- Discussion ouverte.
- Présentation de la diapositive : *Tâches à risque*.

Information additionnelle

- Indiquer les tâches à risque dans l'établissement. Cette information personnalise la présentation et aide à susciter l'intérêt des participants.

Objectif spécifique : Les participants connaîtront les résultats des mesures environnementales, les normes légales et les recommandations d'exposition applicables à la substance sensibilisante.



Contenu pédagogique

- Présenter l'information relative aux mesures environnementales et rappeler la norme inscrite au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)*.
- Mentionner les autres normes applicables, et expliquer la différence entre la norme RSST, les recommandations de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) et le seuil d'intervention médicale.

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Résultats et norme*.

Information additionnelle

- Utiliser cette diapositive uniquement dans le cas où il y a eu une évaluation environnementale et intégrer les résultats des mesures dans l'établissement.
- Cette présentation plus visuelle des résultats des mesures environnementales facilite la compréhension des participants. Identifier les fonctions où l'exposition dépasse la norme RSST.

Objectif spécifique : Les participants connaîtront les principaux effets sur la santé reliés à l'exposition à une substance sensibilisante.



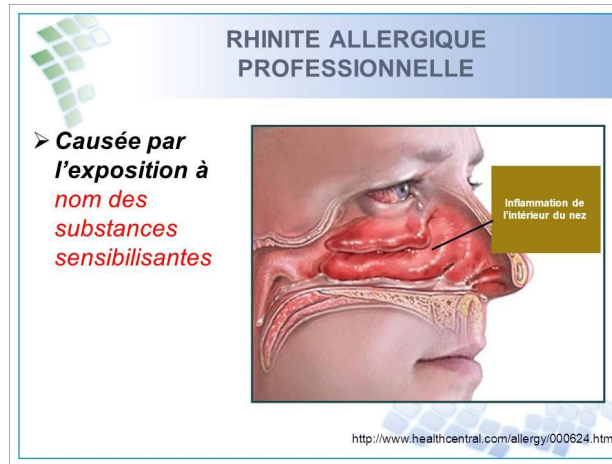
Contenu pédagogique

- Présenter les principaux effets sur la santé :
 - ❖ rhinite allergique
 - ❖ asthme.
- Préciser que ces maladies découlent de la réaction allergique à la substance sensibilisante.
- Mentionner que la substance sensibilisante entre dans l'organisme surtout par les voies respiratoires mais parfois aussi par la peau (ex. : latex).

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Principaux effets sur la santé.*

Objectif spécifique : Les participants connaîtront la rhinite allergique professionnelle.



Contenu pédagogique

- Présenter la définition de la rhinite : inflammation de l'intérieur du nez.
- Spécifier que la rhinite allergique professionnelle est causée par l'exposition à une substance qui cause des allergies et qui se retrouve dans le milieu de travail.
- Mentionner que la rhinite allergique est souvent présente en même temps que l'asthme professionnel. Dans une étude québécoise¹, 92 % des travailleurs atteints d'asthme professionnel avaient aussi des symptômes de rhinite allergique. Le travailleur qui souffre d'une rhinite allergique professionnelle est plus à risque de développer de l'asthme professionnel. Habituellement, tel un signal d'alarme, les symptômes de la rhinite allergique précèdent ceux de l'asthme.

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Rhinite allergique professionnelle*.

¹ Malo JL, Lemièrre C, Desjardins A, Cartier A. Prevalence and intensity of rhinoconjunctivitis in subjects with occupational asthma. *Eur Respir J* 1997; 10: 1513-1515.

Objectif spécifique : Les participants reconnaîtront les symptômes de la rhinite allergique professionnelle.



Contenu pédagogique

- Identifier les symptômes de la rhinite allergique professionnelle :
 - ✓ Nez qui coule
 - ✓ Nez bouché
 - ✓ Éternuements
 - ✓ Nez qui pique
- Mentionner que les symptômes de la rhinite allergique professionnelle sont les mêmes que ceux d'autres types de rhinite allergique (ex. : rhume des foins ou « fièvre » des foins).

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Symptômes de la rhinite allergique professionnelle.*

Objectif spécifique : Les participants connaîtront l'asthme professionnel.



Contenu pédagogique

- Présenter la définition de l'asthme : inflammation des voies respiratoires se manifestant souvent par des difficultés respiratoires qui sont causées par la diminution de l'ouverture des bronches.
- Spécifier que l'asthme professionnel est causé par l'exposition à une substance qui cause des allergies et qui se retrouve dans le milieu de travail.

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Asthme professionnel*.
- Faire le « test de la paille » pour simuler l'asthme.
 - ❖ Faire respirer les travailleurs normalement par la bouche sans paille, puis avec la paille pendant environ 30 secondes.
 - ❖ Utiliser une paille de petit calibre et pleine longueur.
 - ❖ Inviter les travailleurs à exprimer ce qu'ils ont ressenti pendant le test.

Objectif spécifique : Les participants reconnaîtront les symptômes de l'asthme professionnel.



Contenu pédagogique

- Identifier les symptômes de l'asthme professionnel :
 - ✓ Respiration sifflante
 - ✓ Sensation de serrement dans la poitrine
 - ✓ Essoufflement
 - ✓ Crises de toux
 - ✓ Respiration difficile
 - ✓ Sécrétions dans les bronches
- Mentionner que les symptômes de l'asthme professionnel sont les mêmes que ceux de toute autre forme d'asthme, peu importe la cause.

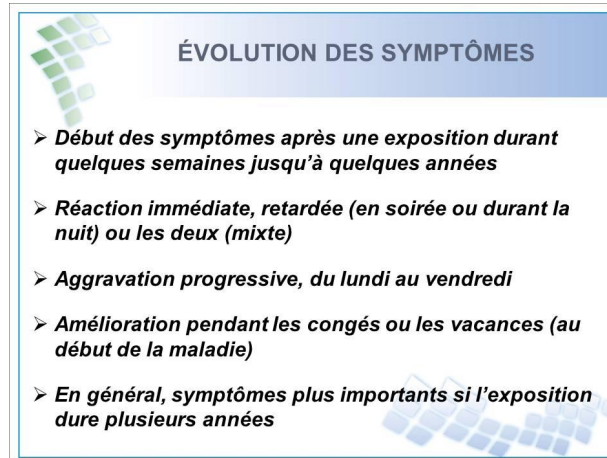
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Symptômes de l'asthme professionnel.*
- Si possible, imiter les différents symptômes.

Information additionnelle

- Mentionner que la respiration sifflante est communément appelée « silements ».

Objectif spécifique : Les participants connaîtront l'évolution des symptômes de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels.



Contenu pédagogique

- Expliquer l'évolution des symptômes.
 - ❖ Début des symptômes après une exposition durant quelques semaines (surtout les sensibilisants à bas poids moléculaire) jusqu'à plusieurs années.
 - ❖ Aggravation progressive durant la semaine, du lundi au vendredi.
 - ❖ Amélioration pendant les congés ou les vacances (au début de la maladie).
 - ❖ En général, symptômes plus importants si l'exposition dure plusieurs années.
- Expliquer les types de réactions.
 - ❖ Réaction immédiate : survient rapidement au cours du quart de travail après le début de l'exposition.
 - ❖ Réaction retardée : survient à la fin du quart de travail, en soirée ou durant la nuit.
 - ❖ Réaction mixte : survient durant et après le quart de travail.
- Mentionner que la gravité de la maladie dépend souvent du nombre d'années et de l'intensité de l'exposition, en particulier pour les sensibilisants à haut poids moléculaire.

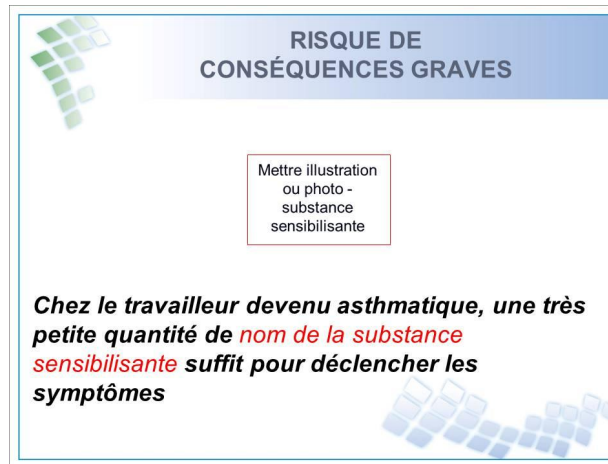
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Évolution des symptômes.*

Information additionnelle

- Lors des rencontres avec l'employeur et/ou le CSS, il peut être utile de souligner l'impact financier global pour l'établissement, en lien avec la rhinite allergique et l'asthme professionnels.
- ❖ Le coût le plus visible est l'indemnisation accordée par la CSST au travailleur souffrant de maladie professionnelle, qui peut entraîner une hausse du taux de cotisation de l'établissement.
- ❖ Cependant, s'y ajoutent d'autres coûts indirects comme les journées de maladie prises par un travailleur symptomatique, sa perte de productivité au travail, les coûts pour son remplacement lorsqu'il est absent (temps supplémentaire), coûts et difficultés de recrutement d'une main d'œuvre qualifiée, etc.

Objectif spécifique : Les participants saisiront l'importance de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels.



Contenu pédagogique

- Expliquer le risque de conséquences graves :
 - ❖ Une très petite quantité de substance sensibilisante suffit pour déclencher les symptômes chez un travailleur qui a développé un asthme professionnel avec période de latence.
 - ❖ Les symptômes peuvent persister même si le travailleur cesse l'exposition.

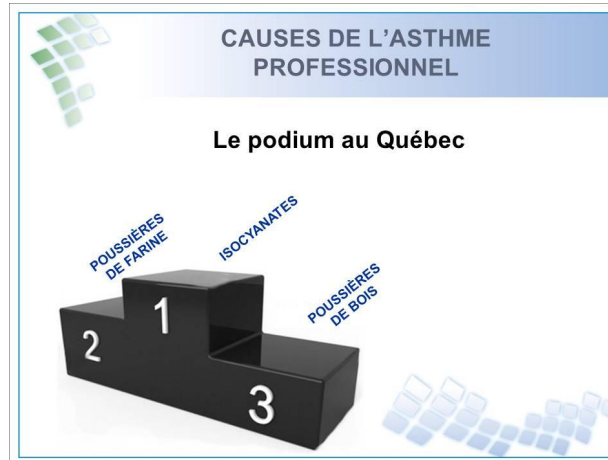
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Risque de conséquences graves.*

Information additionnelle

- Ajouter une illustration ou une photo de la substance sensibilisante la plus pertinente pour le groupe de travailleurs rencontrés.

Objectif spécifique : Les participants saisiront l'importance de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels. (suite)



Contenu pédagogique

- Identifier trois substances sensibilisantes responsables d'un grand nombre de cas d'asthme professionnel au Québec :
 1. Isocyanates
 2. Poussières de farine
 3. Poussières de bois

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Causes de l'asthme professionnel.*

Information additionnelle

- S'il y a lieu, souligner aux participants que les contaminants présents dans leur milieu de travail sont une cause fréquente d'asthme professionnel.
- Insister sur le fait que l'asthme est un problème de santé de plus en plus répandu.

- Il est préférable de ne pas présenter le pourcentage associé à chacune des causes d'asthme professionnel afin que les travailleurs ne minimisent pas les risques. Les données statistiques suivantes sont extraites du fichier des lésions professionnelles de la CSST et couvrent la période s'étalant de 1996 à 2006. Un total de 420 cas d'asthme professionnel ont été recensés et plus de 40% des cas (172) étaient reliés aux quatre agents causals suivants.

Ensemble du Québec¹	
Autres agents chimiques : isocyanates	21,1 %
Poussières de farine	11,7 %
Protéines de crustacés	10,0 %
Poussières de bois	7,1 %

- Il est à noter que le podium présenté exclut les protéines de crustacés car les cas d'asthme professionnel reliés à cette substance sensibilisante se retrouvent principalement dans trois régions administratives du Québec mais pas significativement dans la région de Montréal.

¹ Rapport des travaux du Comité sur l'asthme professionnel, mars 2012.

Objectif spécifique : Les participants connaîtront les symptômes d'un autre effet sur la santé : la conjonctivite.



**AUTRE EFFET SUR LA SANTÉ :
CONJONCTIVITE**

- *Inflammation du blanc de l'œil*
- *Symptômes*
 - ✓ *Rougeur*
 - ✓ *Larmes ++*
 - ✓ *Pique ++*



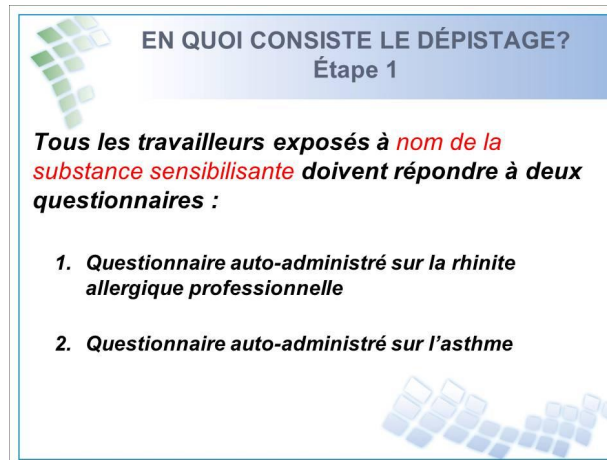
Contenu pédagogique

- Présenter la définition de la conjonctivite : inflammation du blanc de l'œil.
- Identifier les symptômes de la conjonctivite :
 - ✓ Rougeur
 - ✓ Larmes ++
 - ✓ Pique ++
- Souligner que la conjonctivite est souvent associée à la rhinite allergique.

Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Autre effet sur la santé : conjonctivite.*

Objectif spécifique : Les participants comprendront en quoi consiste le dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels.



Contenu pédagogique

- Expliquer que le but du dépistage est de prévenir l'apparition et/ou l'aggravation de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels ou de réduire les conséquences néfastes de ces maladies, en les identifiant à un stade précoce.
- Dire aux participants que la première étape du dépistage consiste à remplir deux questionnaires auto-administrés :
 1. Le questionnaire auto-administré sur la rhinite allergique professionnelle.
 2. Le questionnaire auto-administré sur l'asthme.
- Guider les participants et leur fournir les instructions nécessaires pour les amener à :
 - ☞ compléter adéquatement les questionnaires auto-administrés;
 - ☞ interpréter leurs réponses et établir la conclusion qui en découle.

Méthode pédagogique

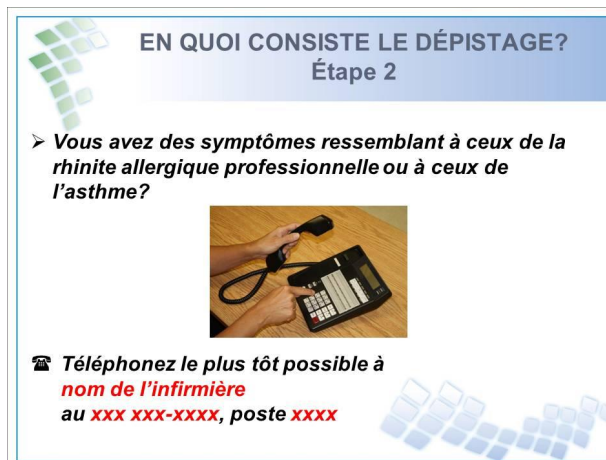
- Présentation de la diapositive : *En quoi consiste le dépistage ? Étape 1.*

- Distribution des questionnaires auto-administrés au moment où cette diapositive est présentée.
 - ❖ Préciser aux participants qu'ils vont conserver avec eux les questionnaires auto-administrés, mais qu'il est avantageux de les compléter en groupe parce qu'ils peuvent poser des questions.
- Puisqu'il est difficile de lire et d'écouter en même temps, il est important d'offrir aux participants l'alternative suivante :
 - SOIT de compléter les questionnaires auto-administrés en groupe (lire les questions une par une avec eux);
 - SOIT de leur accorder du temps pour les compléter par eux-mêmes.
- Encourager les participants à poser des questions afin que les questionnaires auto-administrés soient bien complétés.
- Inviter les participants ayant besoin d'assistance à demander l'aide de l'animateur à la fin de la session. Il s'agit des participants ayant des difficultés au niveau de la lecture et de l'écriture, de ceux qui sont allophones, de même que les participants qui sont incertains pour l'interprétation de leurs questionnaires.
- Préciser aux participants qu'il est possible qu'ils souffrent d'une rhinite allergique sans lien avec leur travail s'ils ont souvent des symptômes de rhinite, mais que leurs symptômes **ne commencent pas ou ne s'aggravent pas sur les lieux de travail**. Dans ce cas, ils devraient consulter leur médecin personnel si ces symptômes les incommode.

Information additionnelle


- Lorsque les participants remplissent les questionnaires auto-administrés, ils doivent répondre de façon spontanée. S'ils ne sont pas sûrs de la réponse, ils doivent cocher « NON ».
- **On ne doit pas ramasser les questionnaires auto-administrés à la fin de la session.** Une fois complétés, le participant les conserve avec lui. De cette manière, on laisse à chaque travailleur la décision de poursuivre ou non les démarches ultérieures, après réflexion et consultation de son entourage, s'il le juge utile.

Objectif spécifique : Les participants comprendront en quoi consiste le dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels. (suite)



EN QUOI CONSISTE LE DÉPISTAGE?
Étape 2

➤ Vous avez des symptômes ressemblant à ceux de la rhinite allergique professionnelle ou à ceux de l'asthme?



☎ **Téléphonez le plus tôt possible à**
nom de l'infirmière
au xxx xxx-xxxx, poste xxxx

Contenu pédagogique

- Aviser les participants qu'il est important de contacter l'infirmière de l'équipe de santé au travail du CSSS si, après avoir complété les questionnaires auto-administrés, ils pensent souffrir de rhinite allergique professionnelle et/ou d'asthme.
- Préciser que cette démarche sera tenue confidentielle.

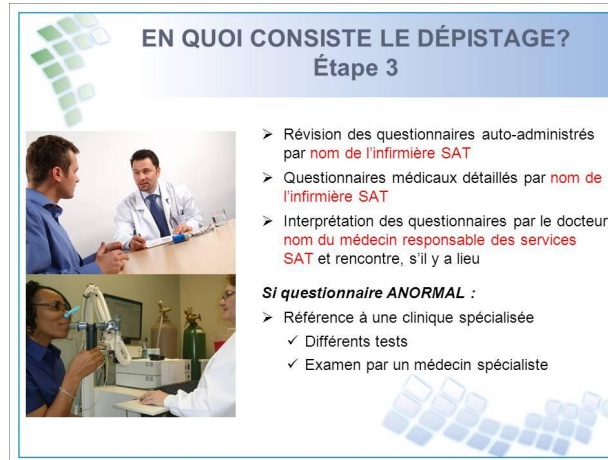
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *En quoi consiste le dépistage ? Étape 2.*

Information additionnelle

- Dire aux participants de rester vigilants quant à l'apparition des symptômes entre les activités de relance du dépistage. Si c'est le cas, ils doivent contacter l'infirmière le plus tôt possible.

Objectif spécifique : Les participants comprendront en quoi consiste le dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels. (suite)



EN QUOI CONSISTE LE DÉPISTAGE?
Étape 3

- Révision des questionnaires auto-administrés par **nom de l'infirmière SAT**
- Questionnaires médicaux détaillés par **nom de l'infirmière SAT**
- Interprétation des questionnaires par le docteur **nom du médecin responsable des services SAT** et rencontre, s'il y a lieu

Si questionnaire ANORMAL :

- Référence à une clinique spécialisée
 - ✓ Différents tests
 - ✓ Examen par un médecin spécialiste

Contenu pédagogique

- Expliquer les étapes suivantes, lorsqu'un travailleur contacte l'infirmière parce qu'il a des symptômes qui le préoccupent au questionnaire auto-administré et qu'il consent à poursuivre le dépistage.
 1. Révision des questionnaires auto-administrés par téléphone, avec l'infirmière de l'équipe de santé au travail du CSSS.
 2. Réponse aux questionnaires médicaux détaillés avec l'infirmière de l'équipe de santé au travail du CSSS.
 3. Rencontre avec le médecin responsable des services de santé de l'établissement (médecin responsable), s'il y a lieu.
 4. Si le médecin responsable conclut de son interprétation des questionnaires que le travailleur présente un problème de santé qui nécessite une évaluation et une prise en charge, il suggérera une référence à une clinique spécialisée si l'origine professionnelle est possible, ou à une autre ressource médicale dans les autres situations.

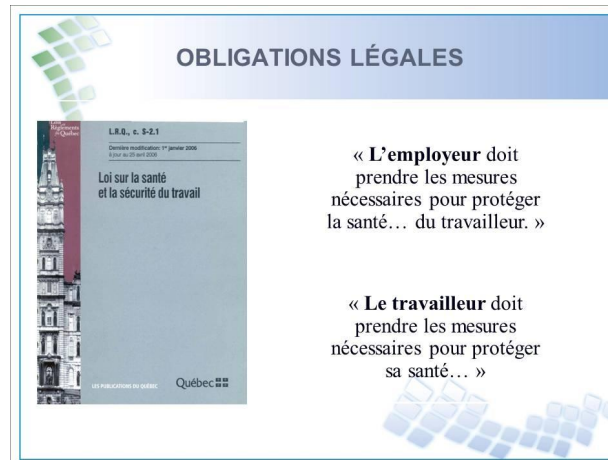
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *En quoi consiste le dépistage ? Étape 3.*

Information additionnelle

- Préciser les tests spécialisés qui pourront être faits: tests d'allergie sur la peau, examen visuel du nez, tests de fonction respiratoire et test de provocation spécifique.

Objectif spécifique : Les participants connaîtront les obligations légales concernant la protection de la santé des travailleurs.



Contenu pédagogique

- Informer les participants des obligations légales concernant la protection de la santé des travailleurs. Se limiter aux deux articles suivants de la LSST :
 - ❖ Article 51: « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ».
 - ❖ Article 49 : « Le travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ».
- Mentionner également que l'employeur est tenu de mettre en place un programme de protection respiratoire dans certaines situations (article 45 du RSST).

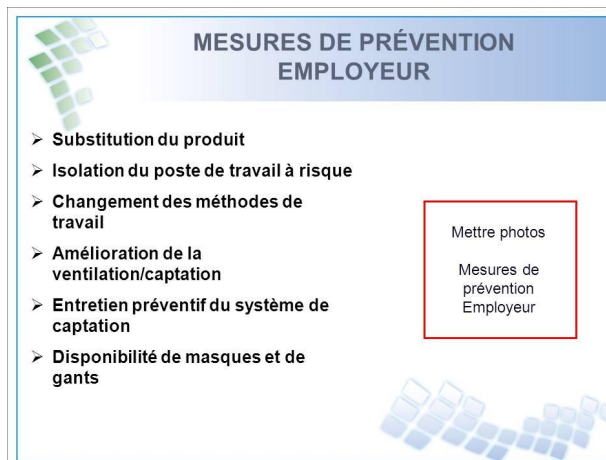
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Obligations légales*.

Information additionnelle

- Se référer à l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST, L.R.Q. Chapitre S-2.1, version à jour au 1^{er} mai 2013) pour les obligations de l'employeur.
- Se référer à l'article 49 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST, L.R.Q. Chapitre S-2.1, version à jour au 1^{er} mai 2013) pour les obligations du travailleur.
- Se référer à l'article 45 du RSST, Section VI — Équipement individuel de protection respiratoire, pour la mise en place d'un programme de protection respiratoire.
- Les grands éléments du programme de protection respiratoire ne sont pas abordés lors de la session. Si cela est pertinent, il serait important de prévoir une rencontre pour en discuter avec l'employeur et/ou le CSS. À cet effet, on retrouve à l'annexe 3 un aide-mémoire intitulé « **Votre programme de protection respiratoire** », exposant les grands éléments d'un tel programme.

Objectif spécifique : Les participants connaîtront les mesures préventives spécifiques appropriées.



Contenu pédagogique

- Présenter les mesures de prévention qui peuvent être utilisées par l'employeur.
 - ❖ Substitution du produit.
 - ❖ Isolation du poste de travail à risque.
 - ❖ Changement des méthodes de travail.
 - ❖ Amélioration de la ventilation/captation.
 - ❖ Entretien préventif du système de captation.
 - ❖ Disponibilité d'équipements de protection individuelle (EPI), comme masques et gants.
- Donner des exemples de mesures de prévention mises en place par l'employeur dans l'établissement.

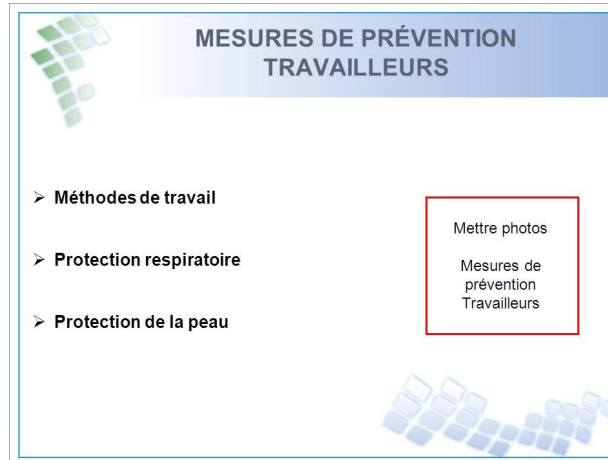
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Mesures de prévention Employeur.*

Information additionnelle

- Ajouter des photos qui illustrent ces mesures.

Objectif spécifique : Les participants utiliseront les mesures préventives spécifiques appropriées. (suite)



Contenu pédagogique

- Présenter les mesures de prévention que doivent prendre les travailleurs lorsqu'ils sont exposés à des substances sensibilisantes :
 - ❖ Méthodes de travail.
 - ❖ Protection respiratoire.
 - ❖ Protection de la peau.
- Donner des exemples de mesures de prévention adoptées ou utilisées par les travailleurs dans l'établissement.
- Encourager les travailleurs à discuter avec l'employeur et/ou le CSS si les EPI sont inconfortables ou non disponibles.

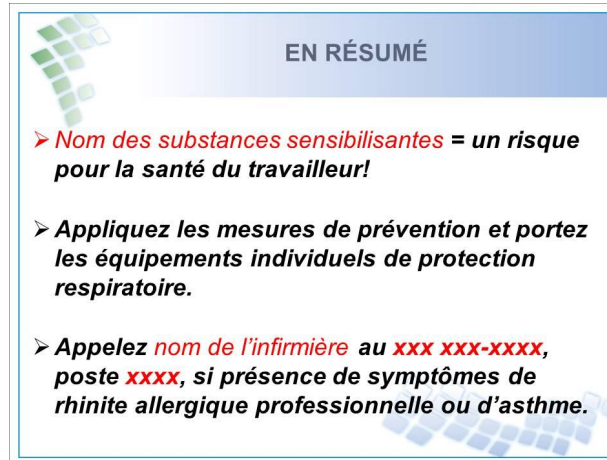
Méthode pédagogique

- Présentation de la diapositive : *Mesures de prévention Travailleurs.*
- Identifier les pièces de l'équipement individuel de protection respiratoire recommandé pour les travailleurs rencontrés.
- Démontrer la manière de porter l'équipement individuel de protection respiratoire recommandé, et faire le test d'ajustement.
- Si le temps le permet, faire essayer les masques ou autres pièces d'équipement recommandés. Dans ce cas, prévoir la disponibilité d'une quantité suffisante de pièces.

Information additionnelle

- Ajouter des photos qui illustrent ces mesures.
- N'utiliser que des photos correspondant au type d'équipement individuel de protection respiratoire recommandé, en fonction des substances sensibilisantes présentes dans l'établissement.

Objectif spécifique : Les participants nommeront au moins un apprentissage fait au cours de la session.



EN RÉSUMÉ

- *Nom des substances sensibilisantes = un risque pour la santé du travailleur!*
- *Appliquez les mesures de prévention et portez les équipements individuels de protection respiratoire.*
- *Appelez nom de l'infirmière au xxx xxx-xxxx, poste xxxx, si présence de symptômes de rhinite allergique professionnelle ou d'asthme.*

Contenu pédagogique

- Demander aux participants de nommer au moins un apprentissage retenu au cours de la session. Par exemple :
 - ❖ Les postes ou fonctions à risque.
 - ❖ Les mesures de prévention qui s'appliquent au travailleur.
 - ❖ La façon adéquate de porter les équipements individuels de protection respiratoire.
- Faire une synthèse des principaux messages :
 - ❖ *Nom des substances sensibilisantes = un risque pour la santé du travailleur.*
 - ❖ Appliquer les mesures de prévention, incluant l'usage des équipements individuels de protection respiratoire.
 - ❖ Appeler l'infirmière s'il y a présence de symptômes de rhinite allergique professionnelle ou d'asthme.

Méthode pédagogique

- Tour de table avec les participants.
- Présentation de la diapositive : *En résumé.*

3 Compléter l'histoire professionnelle et ouvrir un dossier pour le travailleur.

L'infirmière doit compléter l'histoire professionnelle et ouvrir un dossier, lorsque le travailleur communique avec elle, à la suite de :

- SOIT la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** » qui inclut la distribution et l'explication des questionnaires auto-administrés;
- SOIT la relance du dépistage à l'aide du dépliant d'information « *La rhinite allergique et l'asthme professionnels* ».

4 Réviser les questionnaires auto-administrés.

Les étapes 3 et 4 doivent être menées par téléphone, afin d'éviter un déplacement inutile de l'infirmière ou du travailleur dans le cas où la révision des questionnaires auto-administrés permet de conclure que ceux-ci ne sont pas positifs (anormaux). Il peut être pertinent d'informer le travailleur dès le début que l'entretien téléphonique durera environ 20 minutes.

5 Fournir de l'information au travailleur pour le consentement éclairé.

Dans le cas où au moins un questionnaire auto-administré est positif (anormal), l'infirmière doit **rencontrer** le travailleur afin de lui fournir l'information pertinente dans le but d'obtenir son consentement éclairé pour la poursuite du dépistage et, s'il y a lieu, de l'investigation diagnostique.

Cette étape ne peut pas se faire par téléphone.

La rencontre doit être planifiée en fonction du choix du travailleur :

- SOIT durant les heures de travail (mais l'infirmière doit alors avertir le travailleur que son employeur devra être mis au courant de cette démarche afin de le libérer pour cette rencontre);
- SOIT après les heures de travail.

L'infirmière doit s'assurer que le travailleur reçoive une information suffisante pour donner son consentement éclairé. Pour cette rencontre, elle dispose de deux documents fournis avec le *Protocole* :

1. *Entretien avec le travailleur effectué par l'infirmière – Consentement éclairé.*
2. *Document de soutien à l'entretien avec le travailleur effectué par l'infirmière.*

Les informations contenues dans le premier document sont celles qui doivent minimalement être fournies au travailleur dans le but d'obtenir son consentement éclairé. Le deuxième document fournit des informations plus détaillées et peut être utilisé au besoin, en fonction des questions du travailleur.

☞ **Il est important de souligner que ces documents ne doivent pas être remis au travailleur.** On doit plutôt lui remettre la(les) brochure(s) d'information :

- ❖ « *Le dépistage de la rhinite allergique professionnelle
Information pour le travailleur ● Consentement éclairé* »
- ❖ « *Le dépistage de l'asthme professionnel
Information pour le travailleur ● Consentement éclairé* »

Information additionnelle

- À cette étape, l'infirmière doit offrir au travailleur la possibilité de prendre un temps de réflexion et de consulter son entourage, pour lui permettre de soupeser les avantages et les inconvénients de la démarche de dépistage, afin que son consentement soit véritablement éclairé.
- Si le travailleur refuse de poursuivre le dépistage à cette étape, une note doit être inscrite au dossier du travailleur.
- Par ailleurs, si le travailleur déclare clairement qu'il n'a pas besoin de temps de réflexion et qu'il souhaite immédiatement poursuivre la démarche de dépistage lors de la rencontre en cours, l'infirmière note cette déclaration au dossier du travailleur et procède aux activités de l'étape 6.

6 Compléter avec le travailleur le(s) questionnaire(s) médical(aux) détaillé(s).

Lorsque le travailleur donne son consentement pour la poursuite du dépistage, l'infirmière complète avec lui le(s) questionnaire(s) médical(aux) détaillé(s) sur la rhinite allergique professionnelle et/ou l'asthme, selon le cas.

7 Soumettre les questionnaires au médecin responsable.

L'infirmière remet au médecin responsable tous les documents pertinents soit les questionnaires auto-administrés, le(s) questionnaire(s) médical(aux) détaillé(s) et l'histoire professionnelle du travailleur.

Le médecin responsable prend connaissance des documents et utilise le guide d'interprétation de chacun des questionnaires médicaux détaillés pour établir ses conclusions au sujet de la probabilité que le travailleur souffre d'une rhinite allergique et/ou d'asthme professionnels. S'il y a lieu, il peut aussi conclure à l'existence d'un autre problème de santé qui n'est probablement pas d'origine professionnelle.

Le médecin responsable formule les recommandations découlant de ses conclusions, en fonction des paramètres prévus au *Protocole*.



Coordonner le suivi médical nécessaire.

L'infirmière discute avec le médecin responsable au sujet de ses conclusions portant sur l'état de santé du travailleur et sur la conduite ultérieure qu'il recommande. Si le médecin responsable juge nécessaire de rencontrer le travailleur, l'infirmière organise cette rencontre.

Lorsque le travailleur accepte la recommandation du médecin responsable d'être référé à une clinique spécialisée ou à un médecin de son choix, l'infirmière remet au travailleur les documents pertinents pour cette référence et l'avise qu'il doit la contacter pour l'informer de la date du rendez-vous qu'on lui a fixé.

Lors d'une demande de consultation ou de transfert à un autre médecin, l'infirmière coordonne les activités de suivi médical prévues au *Protocole*.

PÉRIODICITÉ

Selon le Cadre de référence pour le dépistage et la surveillance médicale en santé au travail¹, la périodicité du dépistage doit être déterminée en fonction de l'histoire naturelle de la maladie.

Par conséquent, les activités de dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels doivent être menées à tous les **un à deux ans** car cela permet de maximiser le nombre de travailleurs diagnostiqués au tout début de leur maladie.

Dans le cas où il s'agit d'une rencontre initiale avec le CSS ou les travailleurs, il faut donner au complet la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** », incluant la distribution des questionnaires auto-administrés.

Dans le cas d'une relance du dépistage auprès **des mêmes travailleurs**, on doit utiliser uniquement le dépliant « *La rhinite allergique et l'asthme professionnels* ».

Information additionnelle

L'information transmise lorsqu'on donne la session d'information est beaucoup plus détaillée que celle fournie dans le dépliant, car les connaissances des travailleurs sont en général moindres avant la rencontre initiale. La relance du dépistage à l'aide du dépliant s'adresse uniquement aux travailleurs qui ont déjà reçu l'information de base donnée à l'aide de la session d'information « **La rhinite allergique et l'asthme professionnels** ».

Par conséquent, il est très important d'avoir des groupes homogènes de travailleurs lors des activités de dépistage, puisque les méthodes pédagogiques diffèrent selon que l'activité prévue est une rencontre initiale ou de relance.

¹ Comité d'experts sur le dépistage et la surveillance médicale en santé au travail. *Cadre de référence pour le dépistage et la surveillance médicale en santé au travail*. Québec : Institut national de santé publique du Québec; 2009.



ANNEXE 1

**Session d'information
« La rhinite allergique et l'asthme
professionnels »**

Diapositive 1



Réseau de santé publique en santé au travail

LA RHINITE ALLERGIQUE ET L'ASTHME PROFESSIONNELS

Session d'information pour les travailleurs de

Nom de l'entreprise
ETA : **xxx xxx xxx**


Nom
Infirmière en santé au travail

Nom
Technicien en hygiène du travail

Date : x mois année

Logo du CSSS


Santé
et Services sociaux
Québec 



POURQUOI CETTE RENCONTRE?


POUR VOUS AMENER À :

1. Identifier les substances qui causent des allergies et les tâches à risque
2. Reconnaître les symptômes de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels
3. Comprendre en quoi consiste le dépistage de la rhinite allergique et de l'asthme professionnels
4. Reconnaître les obligations légales concernant la protection de la santé
5. Utiliser les mesures de prévention spécifiques appropriées



Diapositive 2

Diapositive 3



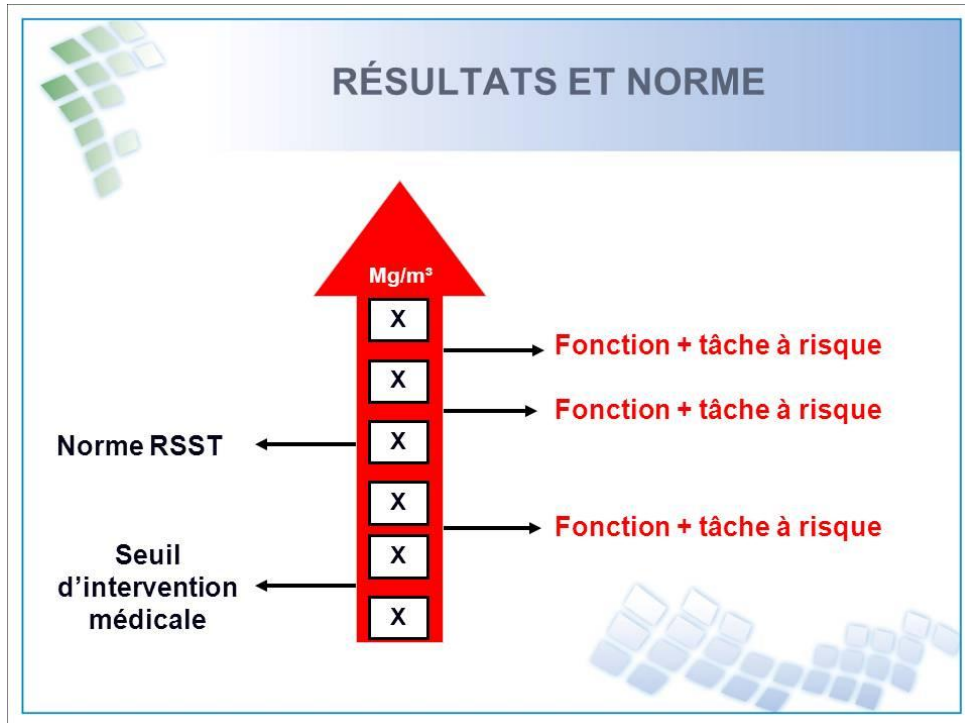
Slide 3 features a blue header with the title "SUBSTANCES QUI CAUSENT DES ALLERGIES". On the left side, there is a decorative graphic of green squares and a list of items: a red arrow pointing to "XXXXXX", a red checkmark followed by "XXX", and another red checkmark followed by "XXX". A decorative graphic of blue squares is located in the bottom right corner of the slide.



Slide 4 features a blue header with the title "TÂCHES À RISQUE". On the left side, there is a decorative graphic of green squares and a list of items: a red arrow pointing to "XXX" and another red arrow pointing to "XXX". A decorative graphic of blue squares is located in the bottom right corner of the slide.

Diapositive 4

Diapositive 5



Voies respiratoires

➤ RHINITE ALLERGIQUE



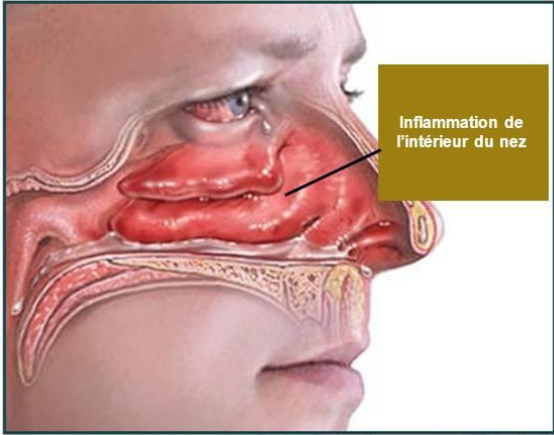
➤ ASTHME

Diapositive 6

Diapositive 7

RHINITE ALLERGIQUE PROFESSIONNELLE

➤ **Causée par l'exposition à nom des substances sensibilisantes**



Inflammation de l'intérieur du nez

<http://www.healthcentral.com/allergy/000624.html>

SYMPTÔMES DE LA RHINITE ALLERGIQUE PROFESSIONNELLE

- ✓ **Nez qui coule**
- ✓ **Nez bouché**
- ✓ **Éternuements**
- ✓ **Nez qui pique**



Diapositive 8

Diapositive 9

ASTHME PROFESSIONNEL

- **L'ouverture de la bronche qui permet le passage de l'air = plus petite**
- **Causé par l'exposition à *nom des substances sensibilisantes***




SYMPTÔMES DE L'ASTHME PROFESSIONNEL

- ✓ **Respiration sifflante**
- ✓ **Sensation de serrement dans la poitrine**
- ✓ **Essoufflement**
- ✓ **Crises de toux**
- ✓ **Respiration difficile**
- ✓ **Sécrétions dans les bronches**





Diapositive 10

Diapositive 11



ÉVOLUTION DES SYMPTÔMES


- **Début des symptômes après une exposition durant quelques semaines jusqu'à quelques années**
- **Réaction immédiate, retardée (en soirée ou durant la nuit) ou les deux (mixte)**
- **Aggravation progressive, du lundi au vendredi**
- **Amélioration pendant les congés ou les vacances (au début de la maladie)**
- **En général, symptômes plus importants si l'exposition dure plusieurs années**



RISQUE DE CONSÉQUENCES GRAVES

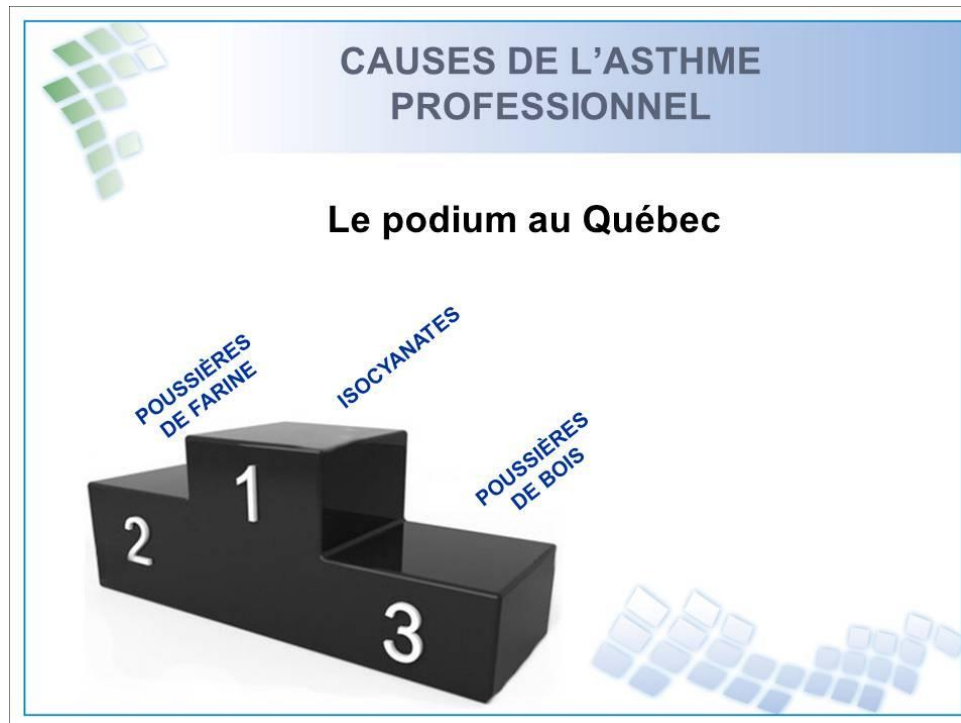
Mettre illustration
ou photo -
substance
sensibilisante

Chez le travailleur devenu asthmatique, une très petite quantité de *nom de la substance sensibilisante* suffit pour déclencher les symptômes



Diapositive 12

Diapositive 13



**AUTRE EFFET SUR LA SANTÉ :
CONJONCTIVITE**


➤ **Inflammation du blanc de l'œil**

➤ **Symptômes**

- ✓ Rougeur
- ✓ Larmes ++
- ✓ Pique ++

Diapositive 14



Diapositive 15



EN QUOI CONSISTE LE DÉPISTAGE? Étape 1


Tous les travailleurs exposés à *nom de la substance sensibilisante* doivent répondre à deux questionnaires :

- 1. Questionnaire auto-administré sur la rhinite allergique professionnelle**
- 2. Questionnaire auto-administré sur l'asthme**




EN QUOI CONSISTE LE DÉPISTAGE? Étape 2

➤ ***Vous avez des symptômes ressemblant à ceux de la rhinite allergique professionnelle ou à ceux de l'asthme?***



☎ Téléphonnez le plus tôt possible à *nom de l'infirmière* au *xxx xxx-xxxx*, poste *xxxx*



Diapositive 16

Diapositive 17

EN QUOI CONSISTE LE DÉPISTAGE? Étape 3

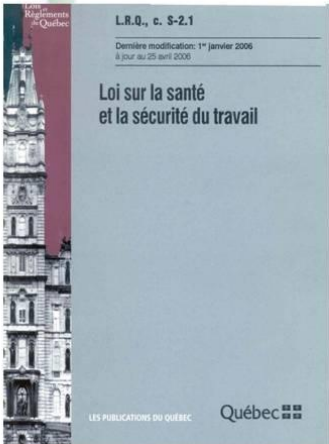


- Révision des questionnaires auto-administrés par **nom de l'infirmière SAT**
- Questionnaires médicaux détaillés par **nom de l'infirmière SAT**
- Interprétation des questionnaires par le docteur **nom du médecin responsable des services SAT** et rencontre, s'il y a lieu

Si questionnaire ANORMAL :

- Référence à une clinique spécialisée
 - ✓ Différents tests
 - ✓ Examen par un médecin spécialiste

OBLIGATIONS LÉGALES




« **L'employeur** doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé... du travailleur. »

« **Le travailleur** doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé... »

Diapositive 18

Diapositive 19





MESURES DE PRÉVENTION EMPLOYEUR

- Substitution du produit
- Isolation du poste de travail à risque
- Changement des méthodes de travail
- Amélioration de la ventilation/captation
- Entretien préventif du système de captation
- Disponibilité de masques et de gants

Mettre photos

Mesures de
prévention
Employeur




MESURES DE PRÉVENTION TRAVAILLEURS

- Méthodes de travail
- Protection respiratoire
- Protection de la peau


Mettre photos

Mesures de
prévention
Travailleurs





Diapositive 20

Diapositive 21




EN RÉSUMÉ

- **Nom des substances sensibilisantes = un risque pour la santé du travailleur!**
- **Appliquez les mesures de prévention et portez les équipements individuels de protection respiratoire.**
- **Appelez nom de l'infirmière au xxx xxx-xxxx, poste xxxx, si présence de symptômes de rhinite allergique professionnelle ou d'asthme.**



**Nous vous remercions d'avoir
participé et vous souhaitons une
bonne fin de journée**

Merci



Diapositive 22



ANNEXE 2

**Questionnaire
« Exposition aux (spécifiez la
substance sensibilisante) :
Testez vos connaissances ! »**

PROGRAMME DE SANTÉ AU TRAVAIL
(COORDONNÉES DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL)

Réservé aux intervenants :

Avant activité d'information

Après activité d'information

NOM ÉTABLISSEMENT
XXX XXX XXX

Questionnaire
Exposition aux (spécifiez la substance
sensibilisante)
Testez vos connaissances !

Le but du questionnaire est d'évaluer vos connaissances en santé en lien avec une exposition aux (spécifiez la substance sensibilisante) dans votre milieu de travail.

Nous vous remercions de consacrer quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

1. Est-ce qu'une exposition aux (spécifiez la substance sensibilisante) présente un risque pour la santé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2. Est-ce que la rhinite allergique (inflammation de l'intérieur du nez) causée par les (spécifiez la substance sensibilisante) peut se guérir si vous n'êtes plus exposé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3. Est-ce que l'asthme (diminution de l'ouverture des bronches) causée par les (spécifiez la substance sensibilisante) peut se guérir si vous n'êtes plus exposé ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

4. Cochez les (tâches ou fonctions ou postes ou départements) qui exposent les travailleurs aux (spécifiez la substance sensibilisante) dans votre milieu de travail.

Consigne à l'intervenant SAT : inclure également dans le choix de réponses des « tâches ou fonctions ou postes ou départements » où il n'y a pas d'exposition à la substance sensibilisante.

Tâches ou fonctions ou postes ou départements A <input type="checkbox"/>	Tâches ou fonctions ou postes ou départements C <input type="checkbox"/>
Tâches ou fonctions ou postes ou départements B <input type="checkbox"/>	Tâches ou fonctions ou postes ou départements D <input type="checkbox"/>

5. Cochez les symptômes de la rhinite allergique causée par une exposition aux (spécifiez la substance sensibilisante).

Nez qui coule <input type="checkbox"/>	Éternuements <input type="checkbox"/>
Nez qui pique <input type="checkbox"/>	Rougeur sur la peau <input type="checkbox"/>
Difficulté à dormir <input type="checkbox"/>	Nez bouché <input type="checkbox"/>

6. Cochez les symptômes de l'asthme causé par une exposition aux (spécifiez la substance sensibilisante).

Crise de toux	<input type="checkbox"/>	Essoufflement	<input type="checkbox"/>
Respiration difficile	<input type="checkbox"/>	Difficulté à digérer	<input type="checkbox"/>
Mal de cœur	<input type="checkbox"/>	Respiration sifflante	<input type="checkbox"/>
Sensation de serrement dans la poitrine	<input type="checkbox"/>		

7. Cochez la ou les photos de la bonne protection respiratoire à porter lorsque vous êtes exposé aux (spécifiez la substance sensibilisante)?

 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	Autre type de masque au besoin <input type="checkbox"/>
---	---	---	--	--

8. Est-ce que vous portez une protection respiratoire lorsque vous êtes exposé aux (spécifiez la substance sensibilisante)?

Oui Non

a) Si OUI, cochez la photo de votre protection respiratoire :

 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	 <input type="checkbox"/>	Autre type de masque au besoin <input type="checkbox"/>
---	---	---	--	--

b) Si NON, cochez la ou les raisons qui vous empêche(nt) de porter votre protection respiratoire :

J'ai trop chaud	<input type="checkbox"/>	Elle est utilisée par plus d'une personne	<input type="checkbox"/>
J'ai de la difficulté à respirer	<input type="checkbox"/>	J'oublie de la porter	<input type="checkbox"/>
Elle n'est pas confortable	<input type="checkbox"/>		

Conception et élaboration par:

Nathalie Bourdeau, infirmière clinicienne, CSSS de la Pointe-de-l'Île

Dominique Lesage, infirmière, conseillère en promotion de la santé, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

09-2012



ANNEXE 3

**Aide-mémoire :
« Votre programme de
protection respiratoire »**

Votre programme de protection respiratoire

Aide-mémoire

Le milieu de travail de votre entreprise expose-t-il des travailleurs à des contaminants nocifs pour leur santé? Malgré les mesures de contrôle à la source mises en place, une protection respiratoire est-elle requise? Voici un aide-mémoire pour concevoir et mettre en place votre programme de protection respiratoire conformément à la norme CSA Z94.4-93. Consultez la liste des éléments ci-dessous pour vous assurer de ne rien oublier.

Vous devrez également nommer un responsable du programme de protection respiratoire et réviser régulièrement l'efficacité de votre programme afin de prendre les actions nécessaires pour corriger les lacunes.

	FAIT
ÉVALUATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE PROTECTION RESPIRATOIRE	
• Identification de toutes les situations à risque nécessitant une protection respiratoire	<input type="checkbox"/>
• Pour chaque situation, identification des contaminants présents et leur concentration	<input type="checkbox"/>
CHOIX DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE (APR) EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	
• Liste des APR requis en fonction des situations à risque identifiées	<input type="checkbox"/>
• Liste des accessoires, pièces de remplacement, éléments filtrants, produits de nettoyage et de désinfection, etc.	<input type="checkbox"/>
• Achat des APR et des accessoires fournis gratuitement aux travailleurs	<input type="checkbox"/>
TESTS D'AJUSTEMENT DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE	
• Tests d'ajustement au visage pour chaque utilisateur	<input type="checkbox"/>
• Registre des modèles essayés et choisis pour chaque utilisateur	<input type="checkbox"/>
• Procédure pour une vérification périodique	<input type="checkbox"/>
POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PROTECTION RESPIRATOIRE	
• Port de la barbe	<input type="checkbox"/>
• Obligation du port de la protection respiratoire	<input type="checkbox"/>
• Obligation de faire des tests d'étanchéité à chaque utilisation	<input type="checkbox"/>
• Inspection des appareils avant chaque utilisation	<input type="checkbox"/>
• Capacité du travailleur à porter la protection respiratoire	<input type="checkbox"/>
PROCÉDURES D'ENTRETIEN ET D'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS	
• Méthodes et fréquence de nettoyage	<input type="checkbox"/>
• Installations et produits de nettoyage	<input type="checkbox"/>
• Méthodes d'entreposage	<input type="checkbox"/>
FORMATION	
• Formation des travailleurs, des superviseurs, des responsables de la distribution et de l'entretien des APR	<input type="checkbox"/>
• Registre de suivi de la formation	<input type="checkbox"/>
• Planification d'une mise à jour de la formation	<input type="checkbox"/>

La réalisation de toutes ces activités vous permettra de mettre en place un programme de protection respiratoire qui assurera au travailleur une protection adéquate. Il ne faut toutefois pas oublier que l'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail est l'élimination des dangers à la source!

La protection respiratoire... c'est plus qu'un masque!

C'est avant tout un programme et des responsabilités...

L'objet de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) est l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Cependant dans certains cas, comme dans l'attente de la mise en place de moyens de contrôle pour que les concentrations de contaminants dans l'air respectent les normes ou lors de travaux hors atelier, le port d'un appareil de protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

En vertu de l'article 45 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur doit :

- fournir gratuitement aux travailleurs un équipement de protection respiratoire prévu au Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec publié par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST);
- s'assurer que les travailleurs portent cet appareil;
- s'assurer que l'équipement est choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la norme Choix, entretien et utilisation des respirateurs, CSA Z94.4-93;
- élaborer et mettre en application un programme de protection respiratoire conforme à cette norme et dont les principaux éléments sont donnés au verso de cette fiche.

D'autre part, le travailleur doit :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique;
- se servir et entretenir son appareil de protection respiratoire conformément à la formation reçue;
- ne pas endommager l'appareil;
- inspecter l'appareil à chaque fois qu'il le porte;
- signaler les bris et mauvais fonctionnements au responsable du programme.

En vertu de la LSST, le comité de santé et de sécurité a également des responsabilités. En effet, l'article 78 spécifie que le comité doit choisir les moyens et équipements de protection individuels qui, tout en étant conformes aux règlements, sont les mieux adaptés aux besoins des travailleurs de l'établissement.

Pour en savoir davantage sur vos responsabilités et le programme de protection respiratoire, vous pouvez consulter les références ou les sites Internet suivants :

Association canadienne de normalisation.
Choix, entretien et utilisation des respirateurs,
CSA Z94.4-93, 1993

Loi sur la santé et la sécurité du travail, LRQ chapitre S-2.1
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Règlement sur la santé et la sécurité du travail
chapitre S-2.1-r-19.01
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Lara, J., M. Venne. *Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec*, CSST et IRSST, novembre 2002
www.prot.resp.csst.qc.ca

Lara, J., M. Venne. *Guide pratique de protection respiratoire*, IRSST, 2003
www.prot.resp.csst.qc.ca

Nadeau, D., Perreault, G. *Évaluation médicale des utilisateurs d'appareils de protection respiratoire*. IRSST, 2004
www.irsst.qc.ca

Pour de plus amples informations, contactez votre équipe de santé au travail:
www.santeautravail.qc.ca

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Protocole de surveillance médicale de la rhinite et de l'asthme professionnels avec période de latence Guide d'accompagnement	70 \$	
	NUMÉRO D'ISBN (version imprimée) 978-2-89673-301-9		

Nom _____

Adresse _____
No Rue App.
_____ Ville Code postal

Téléphone _____ Télécopieur _____

Les commandes sont payables à l'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Direction de santé publique de Montréal

Veillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3646

